

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 septembre 2018

8^{ème} Commission

N° CP-2018-8-8-2

Service instructeur

Direction des Systèmes d'Information

Service consulté

Direction de l'Education, de la Culture et des Sports

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE SOLUTION DE FOURNITURE D'ACCES INTERNET & DES SERVICES RESEAUX ASSOCIES DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION ET LES SITES INTERNES DE COLLECTIVITES DU GRAND EST

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour une solution de fourniture d'accès internet et des services réseaux associés dans les établissements d'enseignement et de formation et les sites internes de collectivités du Grand Est, et de nommer le représentant de la Collectivité dans les instances de gouvernance. La Région Grand Est est désignée coordonnateur du groupement.

En 2011, la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont organisés en groupement de commandes afin de mutualiser les achats de fournitures informatiques et de connexions internet pour les collèges et lycées alsaciens.

Avec la réorganisation territoriale, il apparaît nécessaire de revoir le groupement. En effet, la Région Grand Est doit renouveler le marché de fournitures internet pour les territoires lorrain et champardennais. La question se pose d'inclure les autres départements du Grand Est.

Par ailleurs, ce nouveau marché pourra prendre en compte les projets de mise à niveau des infrastructures réseau en fibre optique comme ROSACE ou LOSANGE.

A noter aussi qu'un groupement de commandes avec la Région permet également d'interconnecter des collèges et des lycées proches géographiquement (ou tout simplement des cités scolaires), et de ne prendre en charge qu'un seul abonnement internet, d'où une économie en frais de fonctionnement.

La présente convention a pour objectif de constituer le groupement de commandes, et de désigner la Région Grand Est comme coordonnateur du groupement.

Chaque membre du groupement de commandes nomme et mandate son représentant pour siéger dans les différentes instances de pilotage. Cette mission peut être confiée à un(e) élu(e) de la Commission Education et Jeunesse.

Compte tenu des éléments susvisés, je vous propose :

- d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes pour une solution de fourniture d'accès internet et des services réseaux associés,
- de nommer le représentant de notre Collectivité,
- de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT